

Activités spéciales

ADMISSIBILITÉ

L'aide au titre des Activités spéciales est destinée aux associations qui ne s'adonnent pas à la vente et qui se consacrent à des secteurs d'activités particuliers, et à des associations commerciales nationales, dont les activités sont horizontales. Pour être admissibles, les activités de ces associations doivent être organisées au profit de leurs membres. Il peut s'agir, entre autres, d'activités visant à la promotion de l'ensemble des produits ou services fournis par les membres de l'association.

Comme dans le cas des autres activités qui intéressent le PDME, les projets doivent chercher à stimuler ou à accroître les ventes de biens ou services canadiens à l'étranger.

ASSOCIATIONS AGRO- ALIMENTAIRES

La composante Activités spéciales comprend aussi une section portant sur les Stratégies de conquête des marchés de produits agro-alimentaires, **une initiative conjointe d'Agriculture Canada et d'AECEC.**

DÉTAILS

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Direction des Technologies de Pointe (TAE)
Téléphone (613) 996-1983 / Télécopieur (613) 944-0050

Direction des Programmes de Défense
et de l'Aérospatiale (TAG)
Téléphone (613) 996-1814 / Télécopieur (613) 996-9265

Direction de l'Agro-alimentaire, des Pêcheries
et de Ressources (TAA)
Téléphone (613) 995-1712 / Télécopieur (613) 993-1103

Direction des Industries Secondaires (TAC)
Téléphone (613) 996-0670 / Télécopieur (613) 943-8820

Direction des Services Financiers et des Services aux
Entreprises (TPF)
Téléphone (613) 996-6213 / Télécopieur (613) 943-1100